

FICHE DE SÉCURITÉ

(Suivant le règlement (UE) No 453/2010)

LINGETTES AVALE POUSSIÈRE

Version: 1

Fiche de révision: 30/01/17

Page 1 / 6

Date d'impression: 22/01/2016

SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ.

1.1 Identificateur du produit.

Nom du produit: LINGETTES AVALE POUSSIÈRE x24 AUTO PRATIC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées.

Nettoyant d'usage général

Usages déconseillés: usages différents de ceux conseillés

1.3 Données du fournisseur de la fiche de sécurité.

Société: TETROSYL FRANCE
Adresse: ZAC du Moulin, 40 avenue Clément Ader 59118
Ville: Wambrechies
Téléphone: +33 (0)3 20 28 06 30
E-mail: <http://www.tetrosyl-france.com/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence: (Seulement disponible en horaire de bureau)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification du mélange.

Selon la directive 1999/45/CE: Non classé

Selon le Règlement (EU) No 1272/2008: Non classé Le produit n'est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage selon le règlement (EU) No 1272/2008:

Phrases P:

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de la portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.

2.3 Autres dangers.

En condition d'usage normal et dans sa forme originale, le produit n'a aucun autre effet négatif pour la santé et l'environnement.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Mélanges.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des premiers secours.

En raison de la composition et la nature des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier n'est nécessaire.

Inhalation.

Mettre la victime à l'air libre, la maintenir au chaud et en repos, si la respiration est irrégulière ou s'arrête, effectuer la respiration artificielle.

Ne rien administrer par voie orale. Si la personne est inconsciente, la mettre en position adéquate et chercher une aide médicale.

Contact avec les yeux.

FICHE DE SÉCURITÉ

(Suivant le règlement (UE) No 453/2010)

LINGETTES AVALE POUSSIÈRE

Version: 1

Fiche de révision: 30/01/17

Page 2 / 6

Date d'impression: 22/01/2016

En cas de port de lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau propre et fraîche pendant, au moins 10 minutes, en maintenant les paupières vers le haut et chercher Une assistance médicale.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou un nettoyant adéquat pour la peau. NE JAMAIS utiliser de dissolvant ou de diluants.

Ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Garder le au repos. Ne JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés.

Aucun effet aigu ou retardé dérivé de l'exposition au produit n'est connu.

4.3 Indications de toute attention médicale et des traitements spéciaux qui doivent être dispensés immédiatement.

En cas de doute, ou si les symptômes de malaise persistent, consulter un médecin. Ne rien administrer par voie orale à des personnes inconscientes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit n'est pas classé comme inflammable, en cas d'incendie les mesures indiquées devront être suivies:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction recommandés.

Poudre d'extincteur ou CO₂. En cas d'incendies graves, mousses résistantes à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser de jet d'eau direct pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance. Risques spéciaux.

Le feu peut provoquer une épaisse fumée noire. Comme conséquence de la décomposition thermique, il peut se former des substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut être nocive pour la santé.

5.3 Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie.

Réfrigérer avec de l'eau les citernes ou récipients proches à la source de chaleur ou du feu. Tenir en compte la direction du vent. Eviter que les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie passent aux égouts et dans les cours d'eau. Équipement de protection contre l'incendie. Selon la magnitude de l'incendie il peut être nécessaire l'usage de vêtements de protection contre la chaleur, équipement respiratoire autonome, gants, lunettes protectrices ou masque facial et bottes.

SECTION 6: MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection y procédures d'urgence.

Éliminer les possibles points d'allumages et les charges électrostatiques, ventiler la zone. Ne pas fumer. Eviter de respirer les vapeurs. Pour le contrôle d'exposition, voir section 8.

6.2 Précautions relatives à l'environnement.

Produit non classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible toute dispersion.

6.3 Méthodes et matériel de contention et de nettoyage.

Comblent les fuites avec des matériaux absorbant non combustibles (terre, sable, terre de diatomées, etc...) prendre le déchet avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, terre de diatomées, etc...) Garder les restes dans un récipient fermé.

La zone contaminée devra être nettoyée immédiatement avec un décontaminant approprié. Jeter le décontaminant sur les restes et le laisser agir pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'il n'y est plus aucune réaction, dans un emballage non fermé.

6.4 Références à d'autres sections.

Pour le contrôle d'exposition et les mesures de protection individuelles, voir section 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la section 13.

FICHE DE SÉCURITÉ

(Suivant le règlement (UE) No 453/2010)

LINGETTES AVALE POUSSIÈRE

Version: 1

Fiche de révision: 30/01/17

Page 3 / 6

Date d'impression: 22/01/2016

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger.

Le produit ne nécessite pas de mesures particulières de manipulation, les mesures générales suivantes sont recommandées. Pour la protection personnelle, voir section 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les emballages, ce ne sont pas des emballages résistants à la pression.

Il est interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application.

Suivre la législation en matière de sécurité et hygiène au travail.

Conserver le produit dans des emballages d'un matériel identique à l'original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme conditions générales de stockage, les sources de chaleur, radiations, électricité et le contact avec les aliments doivent être évitées.

Maintenir éloigné des agents oxydants et des matériaux fortement acides ou alcalins.

Stocker les emballages entre 5 y 35 °C, dans un endroit sec et bien ventilé.

Stocker selon la législation locale. Observer les indications de l'étiquette. Le

produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE 7.3 Usages particuliers finaux.

SECTION 8: CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUEL.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit ne contient pas de substances avec des valeurs limites environnementales d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôle d'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Assurer une ventilation adéquate, ce qui peut être obtenu en utilisant une bonne extraction-ventilation locale et un bon système général d'extraction.

Protection respiratoire:

Si les mesures techniques recommandées sont respectées, aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire.

Protection des mains:

Si le produit se manipule correctement, aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire.

Protection des yeux:

Si le produit se manipule correctement, aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire.

Protection de la peau:

Si le produit se manipule correctement, aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire.

SECTION 9: PROPIEDADES FÍSICAS Y QUÍMICAS.

FICHE DE SÉCURITÉ

(Suivant le règlement (UE) No 453/2010)

LINGETTES AVALE POUSSIÈRE

Version: 1

Fiche de révision: 30/01/17

Page 4 / 6

Date d'impression: 22/01/2016

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: solide

Odeur :N.D./N.A.

Seuil olfactif :N.D./N.A.

pH: N.D./N.A.

Point de Fusion :N.D./N.A.

Point/intervalle d'ébullition: NA

Point d'inflammation: NA

Taux d'évaporation: N.D./N.A.

Inflammabilité (solide, gaz): N.D./N.A.

Limite inférieure d'explosion: N.D./N.A.

Limite supérieure d'explosion: N.D./N.A.

Pression de vapeur: NA

Densité de vapeur : N.D./N.A.

Densité relative :NA

Solubilité :N.D./N.A.

Liposolubilité : N.D./N.A.

Hidrosolubilité : N.D./N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.D./N.A.

Température d'auto inflammation: N.D./N.A.

Température de décomposition : N.D./N.A.

Viscosité: N.D./N.A.

Propriétés explosives: N.D./N.A.

Propriétés comburantes: N.D./N.A.

N.D./N.A.= Non disponible/Non Applicable en raison de la nature du produit.

9.2. Informations complémentaires.

Contenu de COV (p/p): N.D.

SECTION 10: STABILITE REACTIVITE.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de risques en raison de sa réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable suivant les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit ne présente pas de possibilité de réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Eviter tout type de manipulation incorrecte.

10.5 Matières incompatibles.

Maintenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement alcalines ou acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produit de décomposition dangereux.

Pas de décomposition prévue si le produit s'utilise dans les conditions prévues.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Le contact répété ou prolonger avec le produit peut causer l'élimination de la graisse sur la peau, résultant en une dermatite de contact non allergique puisque le produit est absorbé par la peau.

Les éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages irréversibles. Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

FICHE DE SÉCURITÉ

(Suivant le règlement (UE) No 453/2010)

LINGETTES AVALE POUSSIÈRE

Version: 1

Fiche de révision: 30/01/17

Page 5 / 6

Date d'impression: 22/01/2016

SECTION 12: INFORMATION ECOLOGIQUE.

12.1 Toxicité.

12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible sur la persistance et la y dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information sur la bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.

Il n'existe pas d'information sur la mobilité dans le sol.

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Empêcher la pénétration dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT y mPmB.

Il n'existe pas d'informations disponible sur les résultats des évaluations de PBT y mPmB du produit.

12.6 Autres effets néfastes.

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets adverses pour l'environnement.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1 Méthodes pour le traitement des déchets.

Il est interdit de déverser dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les déchets et emballages vides doivent être manipulés et éliminés conformément aux réglementations locales / nationales.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE concernant la gestion des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes du transporteur ADR/TPC pour le transport par route, RID par voie férée, les IMDG par voie maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terrain: Transporte routier: ADR, Transporte ferroviaire: RID.

Documentation de transport: lettre de transport et instructions écrites.

Mer: Transporte par bateau: IMDG.

Documentation du transport : Connaissance d'embarquement Aire:

Transporte en avion: IATA/ICAO.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

14.1 Numéro ONU.

Ne s'applique pas

14.2 Désignation officiel de transport des Nations Unis.

Ne s'applique pas

14.3 Classe(s) danger pour le transporteur.

Ne s'applique pas

14.4 Groupe d'emballage.

Ne s'applique pas

14.5 Dangereux pour l'environnement.

Ne s'applique pas

14.6 Précaution particulière pour les usagers.

FICHE DE SÉCURITÉ

(Suivant le règlement (UE) No 453/2010)

LINGETTES AVALE POUSSIÈRE

Version: 1

Fiche de révision: 30/01/17

Page 6 / 6

Date d'impression: 22/01/2016

Ne s'applique pas

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et du code IBC. Ne s'applique pas

SECTION 15: INFORMATION REGLAMENTAIRE.

15.1 Réglementation et législation en matière de sécurité, santé et de l'environnement spécialement pour le mélange

Le produit n'est pas affecté par la réglementation (CE) n° 1005/2009 du Parlement et du Conseil Européen, du 16 septembre 2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Consulter l'annexe I de la Directive 96/82/CE du conseil relatif au contrôle des risques inhérents aux accidents graves qui implique les substances dangereuses et le Règlement (CE) n° 689/2008 du Parlement et du Conseil Européen, du 17 juin 2008, relatif à l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux et ses mises à jour ultérieures.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été réalisée.

SECCIÓN 16: OTRA INFORMACIÓN.

L'information publiée dans cette fiche de donnée de sécurité a été rédigé en accord avec le REGLEMENT (UE) n° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 en modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEEN du 18 décembre 2006 relatif au registre, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et des préparations chimiques (REACH), en créant l'Agence Europe de Substance et Préparation chimiques, correspondant à la modification de la Directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et de la Réglementation (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la commission.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité du produit sont basées sur les connaissances actuelles et sur les lois actuelles de la CE et national, que les conditions de travail des utilisateurs sont hors de notre connaissance et contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles spécifiées, sans avoir avant une instruction par écrit, de sa manipulation. Ce sera toujours la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures appropriées afin de se conformer aux exigences établies par la législation actuelle.